

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1397**26 septembre 2002****SOMMAIRE**

Association des Clercs de Notaire du Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	67010	Framnes Holding S.A., Luxembourg	67056
Association sans but lucratif Agedesse, Association pour la Gestion des Ecoles des Soeurs de Sainte Elisabeth, A.s.b.l., Luxembourg	67023	Gedim S.A., Luxembourg	67016
Association sans but lucratif Elisabeth, Association pour la Gestion des Foyers et Internats des Soeurs de Sainte Elisabeth, A.s.b.l., Luxembourg	67024	GSSG Holding S.A., Luxembourg	67052
Benedicum Holding S.A., Luxembourg	67054	I.F.D.C., International Finance Development Company S.A.H., Luxembourg	67015
Berrak Holding S.A., Luxembourg	67028	Ideology S.A.	67015
Berrak Holding S.A., Luxembourg	67028	Ideology S.A.	67015
Bes Holding S.A., Luxembourg	67053	International Tobacco Advisory Services Ltd S.A., Luxembourg	67028
(La) Bijouterie S.A., Luxembourg	67037	Isis, Sicav, Luxembourg	67016
(La) Bijouterie S.A., Luxembourg	67038	Isis, Sicav, Luxembourg	67016
Blanc S.A., Luxembourg	67028	KKA Holding S.A., Luxembourg	67027
CD Investments S.A., Luxembourg	67055	Landeck S.A. Holding, Luxembourg	67020
CD Investments S.A., Luxembourg	67055	Lexin S.A., Luxembourg	67034
Challenge Europe, Luxembourg	67038	Maelux S.A., Luxembourg	67017
Confold S.A., Kayl	67029	Maelux S.A., Luxembourg	67017
Confold S.A., Kayl	67031	Marie, A.s.b.l., Luxembourg	67022
Cristal Invest S.A., Luxembourg	67019	Milourd S.A., Luxembourg	67017
De La Ronce S.A. Holding, Luxembourg	67019	Naarden International S.A., Luxembourg	67015
DRS Consulting & Services S.A., Luxembourg	67032	Novateur Investissement S.A.H., Luxembourg	67031
DRS Consulting & Services S.A., Luxembourg	67033	Novateur Investissement S.A.H., Luxembourg	67031
E.C.C. Euro Corporate Consulting S.A., Luxembourg	67020	(La) One S.A., Luxembourg	67026
East Western S.A., Luxembourg	67019	Prospector Holding S.A., Luxembourg	67020
Elaine Luxembourg S.A., Luxembourg	67053	R.C. Lux S.A., Luxembourg	67054
Elec Capital S.A., Luxembourg	67043	R.C. Lux S.A., Luxembourg	67054
Electro-Stugalux S.A., Strassen	67014	R.C. Lux S.A., Luxembourg	67054
Eurocounsel S.A.H., Luxembourg	67018	Rocca Investments Holding S.A., Luxembourg	67041
Faisal Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	67021	SCI 13 Route de Thionville, Luxembourg	67052
Faisal Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	67021	Sig Holding S.A., Luxembourg	67053
Fiamm International S.A., Luxembourg	67056	Société Immobilière New South S.A., Foetz	67033
Fiamm International S.A., Luxembourg	67056	Société Luxembourgeoise de Produits Céramiques S.A., Luxembourg	67055
Financial Realizations S.A., Luxembourg	67018	Solstice Holding S.A., Luxembourg	67023
Financial Realizations S.A., Luxembourg	67018	Stugalux Constructions S.A., Luxembourg	67014
Fingepa S.A., Luxembourg	67019	Trade Line A.G., Luxembourg	67021
Fivecom S.A., Luxembourg	67018	U.C.F. Group S.A., Luxembourg	67020
Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf, Mersch	67025	Valtobac Limited A.G., Luxembourg	67024
Fondation Marcel Schmit - Eugène Jungers - Yvonne Picard, Mersch	67027	Varios Holding S.A., Luxembourg	67053
Fortune Magique S.A., Luxembourg	67026	Weyer Luxembourg S.A., Luxembourg	67022
		Xenos, Sicav, Luxembourg	67014
		Xenos, Sicav, Luxembourg	67014
		ZIP Holding S.A., Luxembourg	67022

ASSOCIATION DES CLERCS DE NOTAIRE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

Constituée suivant acte reçu par Maître André Salentiny, alors de résidence à Capellen, en date du 17 février 1935.
 Refonte des statuts, publiée au Mémorial C, numéro 414 du 29 août 1995.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 juin 2002 et de la réunion du conseil d'administration du même jour

Le conseil d'administration se compose de:

- Monsieur Joé Steffen, clerc de notaire, demeurant à L-9117 Schieren, 6, cité St Blaise, Président;
- Madame Danielle Braune, clerc de notaire, demeurant à L-8388 Koerich, 33, rue de Steinfort, Secrétaire;
- Monsieur Armand Bastendorff, clerc de notaire, demeurant à L-9640 Boulaide, 17, op der Fiels, Secrétaire-adjoint;
- Monsieur Léon Rentmeister, clerc de notaire, demeurant à L-944 Dahl, 71, Duerfstross, Trésorier;
- Madame Rosella Galeota, clerc de notaire, demeurant à L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange, Trésorier-adjoint;
- Madame Sylvie Scheer, clerc de notaire, demeurant à L-3583 Dudelange, 14, rue des Fondateurs, Membre;
- Monsieur Francis Mees, clerc de notaire, demeurant à L-8360 Goetzingen, 6, rue des Champs, Membre;
- Madame Josée Quintus-Claude, clerc de notaire, demeurant à L-4777 Pétange, 26, rue des Romains, Membre;
- Monsieur Christian Dostert, clerc de notaire, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, Membre;
- Monsieur Patrick Olm, clerc de notaire, demeurant à L-7231 Helmsange, 14, rue de l'Industrie, Membre;
- Monsieur Mike Kirsch, clerc de notaire, demeurant à L-7475 Schoos, 7, rue Principale.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour le Conseil d'administration

J. Steffen / D. Braune / L. Rentmeister

Président / Secrétaire / Trésorier

Compte d'exploitation pour l'année 2001

Recettes:

- Cotisations:	58.200,-
- Participation excursion 2001 et journée des clercs:	38.051,-
- Intérêts DEXIA-BIL:	1.411.049,-
- Intérêts CR GREVENMACHER:	265.424,-
- Intérêts CR JUNGLINSTER:	1.525.590,-
Total: . . .	<u>3.298.314,-</u>

Dépenses:

- Frais de bureau et divers:	11.921,-
- Carte VISA (cotisation):	1.815,-
- Frais assemblée générale:	48.000,-
- Frais arrêté de comptes:	1.515,-
- Indemnité au secrétaire pour l'année 2001:	20.000,-
- Indemnité au trésorier pour l'année 2001:	20.000,-
- Cadeaux membres du comité sortants:	6.788,-
- Réunions du comité (jetons de présence):	7.000,-
- Acompte excursion 2002:	100.850,-
- Excursion 2001:	1.714.427,-
Total: . . .	<u>1.932.316,-</u>

Bilan exercice 2001

Recettes:	3.298.314,-
Dépenses:	1.932.316,-
Bénéfice:	<u>1.365.998,-</u>

Fonds social

Avoir au 31.12.2000:	64.590.170,-
Bénéfice exercice 2001:	1.365.998,-
Avoir au 31.12.2001:	<u>65.956.168,-</u>

Comptes en banque au 31 Décembre 2001

CAISSE RAIFFEISEN JUNGLINSTER (cpte à terme 5 ans):	30.928.155,-
CAISSE RAIFFEISEN GREVENMACHER (cpte à terme 1 an):	5.538.374,-
CAISSE RAIFFEISEN GREVENMACHER (compte courant):	25.828,-
BANQUE DEXIA-BIL (cpte à terme par mois):	29.382.116,-
BANQUE DEXIA-BIL (compte courant):	15.209,-
CCP:	66.486,-
Total: ..	65.956.168,-

Pour le Conseil d'administration

J. Steffen / D. Braune / L. Rentmeister

Président / Secrétaire / Trésorier

Enregistré à Capellen, le 4 juillet 2002, vol. 138, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Liste des membres de l'association

Nom	Prénom	Adresse	
1. Arend	Carlo	261, rue d'Iltzig	L-1815 Luxembourg
2. Arend	Colette	3, rue Robert Schumann	L-3566 Dudelange
3. Arosio	Sacha	39, rue de Canach	L-5368 Schuttrange
4. Bader	Christiane	60, rue Charles Martel	L-2134 Luxembourg
5. Barthelemy	Nicole	24, Um Bommel	L-9660 Insborn
6. Bastendorff	Armand	17, op der Fiels	L-9640 Boulaide
7. Bastian	Nadine	13, rue de Trèves	L-6793 Grevenmacher
8. Basting	Angèle	3-5, boulevard G.-D. Charlotte	L-4070 Esch-sur-Alzette
9. Becker-Trum	Gisèle	18, cité Ovenacker	L-5692 Elvange
10. Berens	Charlotte	36A, route d'Echternach	L-6250 Scheidgen
11. Beres	Sylvie	18, rue des Romains	L-8812 Bigonville
12. Bettel	Marie	279, avenue de Luxembourg	L-4940 Bascharage
13. Bettinelli	Marina	127, rue St. Barbe	L-3416 Dudelange
14. Bley	Nicole	45, rue Principale	L-7420 Cruchten
15. Bodem	Isabelle	1A, rue Colpach-Haut	L-8531 Ell
16. Bourg-Reuter	Viviane	5, rue du Faubourg	L-8544 Nagem
17. Braun	Claudine	104, rue du Grunewald	L-1912 Luxembourg
18. Braune	Danielle	33, rue de Steinfort	L-8388 Koerich
19. Buhlmann-Schuler	Yvette	8, rue Jean Peschong	L-4939 Bascharage
20. Colling	Eugène	17, rue N. Wester	L-5836 Alzingen
21. Davezac	Christophe	maison 38	L-9760 Lellingen
22. Dei Camillo	Carine	18, Harelerberg	L-9635 Bavigne
23. Di Cara	Flora	37, rue du Parc	L-3272 Bettembourg
24. Dostert	Christian	40, rue des Roses	L-2445 Luxembourg
25. Eilenbecker	Mariette	14, Redeschheck	L-7511 Mersch
26. Empel	Götz	19, cité Kauligwies	L-4954 Bascharage
27. Erpelding	Joseph	7, rue d'Ospem	L-8508 Redange/Attert
28. Erpelding	Claude	120, route de Kayl	L-3514 Dudelange
29. Ewert	Albert	57, route d'Ettelbruck	L-7590 Beringen/Mersch
30. Fels	Romain	140, rue Théodore de Wacquant	L-3899 Foetz
31. Feltes	Roland	1, rue de la Gare	L-6731 Grevenmacher
32. Ferron	Frank	217, cité Roger Schmitz	L-7381 Bofferdange
33. Freichel	Liliane	7, rue Comte Thierry	L-7566 Mersch
34. Galeota	Rosella	16, rue de Differdange	L-4437 Soleuvre
35. Garavelli	Raffaella	12, rue des Mouleurs	L-3583 Dudelange
36. Geiben	Danielle	3, op der Heed	L-9764 Marnach
37. Georges	Carmen	22, rue Jean-Pierre Glesener	L-3735 Rumelange
38. Gierenz	Roland	8, rue Jean Engling	L-1466 Luxembourg
39. Groff-Beck	Paulette	43, rue de Bettembourg	L-5810 Hesperange
40. Hames	Sandy	10, rue Schauenburg	L-8092 Bertrange
41. Hames-Konter	Annette	12, Teileschterkeppchen	L-3936 Mondercange
42. Hammerel	Josiane	3, rue A. Schweitzer	L-3283 Bettembourg
43. Hankiewicz	Nadia	166, rue d'Athus	L-4710 Pétange
44. Hansen	Joé	123, rue de Merl	L-2146 Luxembourg
45. Hansen	Nicole	10, Sollerwee	L-9689 Tarchamps
46. Hansen	Marie-Thérèse	16, rue Principale	L-7430 Fischbach/Mersch

47.	Hansen-Diederich	Charlotte	5, rue de l'Hôpital	L-4137 Esch-sur-Alzette
48.	Henkel	Albert	8, rue des champs	L-7521 Mersch
49.	Hermes	Francine	7, rue du Marché	L-9157 Heiderscheid
50.	Heuschling	Yessie	14, rue Gustave Metzler	L-4627 Differdange
51.	Hippert	Marie-Paule	51, rue de la Paix	L-3541 Dudelange
52.	Holemans	Sylvie	6, route de Holtz	L-8557 Petit-Nobressart
53.	Jaminon	Marianne	4, Bitburgerstrasse	D-54668 Echternacherbrueck
54.	Janin	Miranda	3, rue Michel Rasquin	L-4301 Esch-sur-Alzette
55.	Jung-Mangen	Carmen	5, rue de Fingig	L-8369 Hivange
56.	Kaiser	Jacky	13, op der Houscht	L-5221 Sandweiler
57.	Kaiser	Alex		
58.	Kasel	Sandra	7, rue Michel Lentz	L-9161 Ingeldorf
59.	Kieffer	Diane	39, op der Schlaed	L-9140 Bourscheid
60.	Kies	Alphonse	32, rue Théophile Aubart	L-4907 Bascharage
61.	Kimmes	Joseph	22, rue Maisonnnet	L-2113 Luxembourg
62.	Kinnen	Véronique	Haaptstrooss 27	L-6665 Herborn
63.	Kirsch	Mike	7, rue Principale	L-7475 Schoos
64.	Kirschten	Norry	83, rue de Warken	L-9088 Ettelbruck
65.	Klapp	Brenden	64, op Fanckenacker	L-3265 Bettembourg
66.	Klauner-Ney	Chantal	16, rue de Mondorf	L-5750 Frisange
67.	Klein	Prosper	28, boulevard Marcel Cahen	L-1311 Luxembourg
68.	Kler	Marlène	4, op der Fabrik	L-8611 Platen
69.	Klopp	Robert	53, rue de Luxembourg	L-3360 Leudelange
70.	Krippler	Jean-Pierre	128, rue Léon Kauffman	L-4596 Oberkorn
71.	Kunsch	Pierre	Montée Belle-Vue	L-5640 Mondorf-les-Bains
72.	Lamesch	Christiane		
73.	Lay	Caroline	80, route de Longwy	L-4831 Rodange
74.	Leick	Maggy	12, rue du Travail	L-2625 Luxembourg
75.	Leiten	Marie-Jeanne	1, rue Schiltzberg	L-6171 Godbrange
76.	Lentz-Roos	Monique	54, rue de la Résistance	L-3340 Huncherange
77.	Lies	Uschi	107B, route de Luxembourg	L-7540 Rollingen/Mersch
78.	Logelin	Carole	76, rue Nic Biver	L-4807 Rodange
79.	Logelin-Rassel	Johny	21, rue de Soleuvre	L-4487 Belvaux
80.	Marbach	Liliane	38, rue Principale	L-9184 Schronndweiler
81.	Marth	Will	Maison 19A	L-9962 Holler
82.	Martins-Machado	Paula	28, Kemel	L-9821 Consthum
83.	Mathieu	Josette	maison 21B	L-9670 Merkholtz
84.	Mayer	Betty	7, rue du Brill	L-8274 Kehlen
85.	Mazzi	Sabrina	72, rue Michel Rodange	L-4482 Soleuvre
86.	Mees	Francis	5, rue des champs	L-8360 Goetzingen
87.	Mehly-Baraton	Véronique	29, rue de Mersch	L-7470 Saeul
88.	Mergen	Robert	26, rue de Noertzange	L-3341 Huncherange
89.	Metz	Esther	45, rue Eweschbour	L-3638 Kayl
90.	Michels	Claude	54, route de Mondorf	L-5552 Remich
91.	Mischo-Richartz	Maggy	26, rue de Schifflange	L-4316 Esch-sur-Alzette
92.	Molina	Martine	24, rue de Chicago	L-1332 Luxembourg
93.	Molitor-Weydert	Christiane	50, rue des Prés	L-3336 Hellange
94.	Neu	Liliane	3, rue Grechen	L-9689 Tarchamps
95.	Neybecker-Trinell	Nadine	7, rue de la Côte	F-57330 Entringe
96.	Noël	Christine	Morhel 86B	B-6640 Vaux-sur-Sure
97.	Octave	René	2, rue H. Habig	L-4134 Esch-sur-Alzette
98.	Oestreicher	John	13, am Weierchen	L-3594 Dudelange
99.	Olm	Patrick	14, rue de l'Industrie	L-7231 Helmsange
100.	Palma	Dina	34, rue de Neudorf	L-2222 Luxembourg
101.	Parisot-Durastante	Thérèse	60, rue Ch. Schambourg	L-4665 Oberkorn
102.	Parmentier	Géraldine		
103.	Pax	Nicolas	78, rue de Kohlenberg	L-1870 Luxembourg
104.	Piccini-Zahles	Paulette	22, rue Nicolas Meyers	L-4918 Bascharage
105.	Pierrard	Patrick	40, rue Raoul Follereau	L-8027 Strassen
106.	Prospert	Marc	24, rue de Leudelange	L-8079 Bertrange
107.	Prott	Aline	59, rue des Remparts	L-6477 Echternach

108.	Quintus-Claude	Josée	26, rue des Romains	L-4777 Pétange
109.	Rentmeister	Léon	71, Duerfstrooss	L-9644 Dahl
110.	Ries	Nicolas	9, rue du Barrage	L-6581 Rosport
111.	Ripp	Monique	44, rue du Palais	L-9265 Diekirch
112.	Rippinger	John	9, Im Höhberg	D-54344 Kenn
113.	Rodenbour-Closter	Nadine	4, Um Bierg	L-9170 Mertzig
114.	Rodrigues	Marlène	88, rue de Luxembourg	L-6450 Echternach
115.	Roeder	Edouard	16, rue des Romains	L-6478 Echternach
116.	Ruden	Caroline	10, rue de la Forêt	L-5320 Contern
117.	Saddi	Gianpiero	51, op Bierg	L-8217 Mamer
118.	Sauber-Frank	Marie-Jeanne	7, op Horbett	L-5351 Oetrange
119.	Scheeck	Camille	4, rue de la Vallée	L-7380 Lorentzweiler
120.	Scheer	Sylvie	14, rue des Fondeurs	L-3583 Dudelange
121.	Schiltz	Maryse	5, rue Michel Lentz	L-8034 Strassen
122.	Schirtz	Andrée	6, rue de Gralingen	L-9380 Merscheid
123.	Schmit	Charles	8, Domaine Beaulieu	L-8314 Capellen
124.	Schmit-Schuller	Myriam	3, am Duerf	L-8289 Kehlen
125.	Schmitz	Sandra	19, rue Michel Hack	L-3240 Bettembourg
126.	Schneider	Joseph	51, rue Hiehl	L-5485 Wormeldange-Haut
127.	Schneider	Raoul	33, rue de Pétange	L-4645 Niederkorn
128.	Schoellen	Claudine	Haupteschhaff 3	L-6910 Roodt/Syre
129.	Schoetter	Patrick	47, rue St Pierre	L-4646 Niedercorn
130.	Schuler	Germain	29, Schellecksgaass	L-9372 Gilsdorf
131.	Schwachtgen	Germaine	64, route d'Arlon	L-7415 Brouch/Mersch
132.	Seywert	Annette	37, rue de la Corniche	L-5956 Itzig
133.	Simoes-Vidal	Christina	11, rue du Lavoir	L-3358 Leudelange
134.	Simon	Peggy	68B, rue de Grundhof	L-6550 Berdorf
135.	Simon	Norbert	27, rue E.J. Klein	L-9251 Diekirch
136.	Simon	Nico	maison 80	L-9990 Weiswampach
137.	Sommer-Schon	Sandrine	24, rue St Jacques	F-57570 Cattenom/Sentzich
138.	Steffen	Joé	6, cité St Blaise	L-9117 Schieren
139.	Stoffel	Raymond	13, rue de la Libération	L-8245 Mamer
140.	Stolz	Frank	27, rue Mont-Royal	L-8255 Mamer
141.	Straus	Marie-Thérèse	2A, Maarkebaach	L-9378 Hoscheid
142.	Streff	Guy	B.P. 82	L-7201 Walferdange
143.	Sturm-Mathes	Marie-Rose	17A rue Wangert	L-6931 Mensdorf
144.	Sturm-Theismann	Jacqueline	5, um Kraizbiereg	L-3503 Dudelange
145.	Sunnen	Frinn	20, rue de Remich	L-5471 Wellenstein
146.	Thibo	Marie-Paule	20, rue Jean Chalop	L-1324 Luxembourg
147.	Thill	Alain	11, impasse Alferweiher	L-6410 Echternach
148.	Thill	Raymond	20, rue du Parc	L-2313 Luxembourg
149.	Thillmann	Marc	32, rue d'Ellange	L-5617 Mondorf-les-Bains
150.	Thilmany	Xavier	59, rue de la Semois	B-6700 Arlon
151.	Thoma	Angélique	52, rue Oscar Romero	L-3321 Berchem
152.	Tonizzo	Patrick	29, rue de la Barrière	L-3321 Berchem
153.	Touvenant	Emile	18, rue des Romains	L-8812 Bigonville
154.	Venturi	Nathalie	5, rue Heldenstein	L-1723 Luxembourg
155.	Wagner	Marcel	6, rue du Kiem	L-8030 Strassen
156.	Wahl-Schiltz	Brigitte	2, Um Zapp	L-7396 Hunsdorf
157.	Wanderscheid	Nathalie	42, rue de l'Ermitage	L-8833 Wolwelange
158.	Weber-Kettel	Gaby	13, rue Lohr	L-7545 Mersch
159.	Weicker	Gabrielle	5, rue Haupteschhaff	L-6910 Roodt/Syre
160.	Wenkin	Colette	21, cité Thiergart	L-9807 Hosingen
161.	Weydert	Marie-Louise	21, rue Principale	L-8258 Goebange
162.	Wiance	Annette	13, rue Hostert	L-8509 Redange/Attert
163.	Winandy	Marc	8, um Kraiz	L-9651 Eschweiler
164.	Wirtz-Siebenaler	Arlette	26, rue du Village	L-6140 Junglinster
165.	Wohl	Marylène	47, rue Marie-Adelaide	L-4757 Pétange
166.	Wolter	Solange	5, rue G.-D.Charlotte	L-4995 Schouweiler
167.	Zambon-Gillen	Jeanne	78, rue du Luxembourg	L-3515 Dudelange
168.	Zigrand	Isabella	11, rue de Niederpallen	L-8506 Redange/Attert

Enregistré à Capellen, le 4 juillet 2002, vol. 138, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

(58156/000/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

ELECTRO-STUGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 82.240.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Signature.

(58261/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STUGALUX CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.

R. C. Luxembourg B 34.563.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Signature.

(58262/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

XENOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 63.698.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Pour XENOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

(58277/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

XENOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 63.698.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juin 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 31 mars 2002.
2. de réélire Messieurs Geert De Bruyne, Pierre Pavlovitch, Etienne Ledecq, Alain Léonard et Christopher Misson en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.
3. de réélire KPMG AUDIT - Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Pour XENOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58278/034/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

IDEOLOGY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.336.

—
- Madame Maggy Kohl, Monsieur Rui Fernandes da Costa et Monsieur Rolf Caspers ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société IDEOLOGY S.A. en date du 1^{er} août 2002, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

Pour avis conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58274/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

IDEOLOGY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.336.

—
Le contrat de domiciliation signé en date du 4 janvier 2001 entre IDEOLOGY S.A. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., (anciennement FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 1^{er} août 2002.

Pour inscription et publication

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

B. Jacmohone

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58275/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.425.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 571, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(58268/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

I.F.D.C., INTERNATIONAL FINANCE DEVELOPMENT COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.124.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 571, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

Pour I.F.D.C., INTERNATIONAL FINANCE DEVELOPMENT COMPANY

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(58269/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

ISIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.822.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Pour ISIS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

(58279/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

ISIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.822.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 18 juin 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de distribuer un dividende aux actions de distribution de certains compartiments pour l'exercice social clôturé au 31 mars 2002.

2. de nommer Monsieur Vincent Planche en qualité d'administrateur, et de réélire Messieurs Eric Nols, Pierre-Paul De Schrevel, Benoît Dehem, Geert De Bruyne et Christopher Misson en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

3. de réélire KPMG AUDIT - Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Pour ISIS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58280/034/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

GEDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.667.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2002

L'Assemblée nomme Monsieur Pascal D. Brugger, demeurant à Genève, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Michel Erb. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2003.

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg terminera le mandat de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN.

Le siège de la société est transféré du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

L'Assemblée décide de convertir le capital social en EUR 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Le capital est désormais fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour GEDIM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58315/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

MAELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.812.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 571, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(58281/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

MAELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Mauro Puppo, indépendant, demeurant 1, Via Monte Grappa à Vedano à Lambro (Italie) ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 5, rue Emile Bian à L-1235 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- L'Assemblée Générale constate que lors de sa réunion du 24 janvier 2002, elle a doté la réserve légale d'un montant supérieur au minimum légal prescrit par l'article 72 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, soit une somme de 54.802,- EUR au lieu de 5.000,- EUR nécessaires et suffisants, pour respecter ladite prescription légale.
- Ceci constaté, l'Assemblée Générale décide de remettre à disposition de la société le surplus de la réserve légale, à savoir 49.802,- EUR et de l'affecter au compte de résultats reportés.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 571, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58282/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

MILOURD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 11.974.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 juillet 2002

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs pour une période d'un an. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. terminera le mandat de la société MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

L'Assemblée décide de convertir le capital social en EUR 49.578,70.

Elle décide également d'augmenter le capital de EUR 21,30 par incorporation des bénéfices reportés à due concurrence pour le porter à EUR 49.600,- représenté par 20 actions sans désignation de valeur nominale.

Le siège de la société est transféré du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

MILOURD S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58312/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FINANCIAL REALIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 13.525.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(58295/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FINANCIAL REALIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 13.525.

—
EXTRAIT

Par décision du 27 juin 2002 le conseil d'administration a coopté administrateur Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich pour terminer le mandat de Monsieur Nico Schaeffer, démissionnaire.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58296/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.801.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 571, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

Pour EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(58270/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FIVECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.638.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2002

- M. Paolo Mazzoni a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur.

- M. Alessandro Di Roberto, employé privé, demeurant à Luxembourg (L) a été nommé administrateur de la société.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2002

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2002 que:

- M. Arsène Kronshagen a été nommé administrateur délégué.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIVECOM S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 36, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58294/304/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

CRISTAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.150.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 571, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

Pour CRISTAL INVEST S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(58271/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

EAST WESTERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 71.282.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 90, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Décharge a été accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

(58288/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FINGEPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 78.006.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

LUXFIDUCIA

Signature

(58289/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

DE LA RONCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.166.

EXTRAIT

Par décision du 1^{er} juillet 2002 le conseil d'administration a coopté administrateur Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich pour terminer le mandat de Monsieur Nico Schaeffer, démissionnaire.

Le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58297/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

U.C.F. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 74.282.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

LUXFIDUCIA

Signature

(58290/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

E.C.C. EURO CORPORATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 76.203.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Décharge a été accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

(58292/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

PROSPECTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.219.

EXTRAIT

Par décision du 1^{er} juillet 2002 le conseil d'administration a coopté administrateur Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich pour terminer le mandat de Monsieur Mathias Hengel, démissionnaire.

Le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58298/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

LANDECK S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.173.

EXTRAIT

Le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58299/304/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 33.858.

Conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 juin 2002 a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, Suisse, président du conseil d'administration;
- 2) Monsieur Ahmed Raçi Özen, directeur général d'assurances, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- 3) Monsieur Mohamed Boulif, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- 4) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2005, statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Commissaire

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 juin 2002 a élu comme commissaire la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2003, statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Continuation des activités de la société

Ayant été informée par le conseil d'administration de la perte de plus de la moitié du capital social au 31 décembre 2001, l'assemblée générale des actionnaires a en date du 14 juin 2002 décidé à l'unanimité des voix des actionnaires que la société continuera ses activités.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58307/259/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 33.858.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Par mandat

L. Dupong

(58308/259/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

TRADE LINE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Verwaltungsratssitzung vom 4. Juli 2002

In der heutigen Verwaltungsratssitzung wird folgendes beschlossen:

Gemäss Artikel 10 der Statuten beschliesst der Verwaltungsrat die Herren:

- Theo De Prenter, Kaufmann, wohnhaft in Dr. J. Van Deventerlaan 22, NL-2061 KV Bloemendaal;

- Nicolaas Ten Broeke, Kaufmann, wohnhaft in NL-2042 AS Zandvoort, Oosterparkstraat 38

administrateurs-délégués der Gesellschaft zu ernennen. Herr De Prenter und Herr Ten Broeke verpflichten die Gesellschaft mit Einzelunterschrift.

Luxemburg, den 4. Juli 2002.

Der Verwaltungsrat

T. de Prenter / N. Ten Broeke / N. F. Hoefsmit

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58311/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

MARIE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

Constituée par acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 18 juin 2001.

Statuts publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1202 du 20 décembre 2001.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'association sans but lucratif MARIE, en date du 14 décembre 2001*L'assemblée générale accepte avec effet au 1^{er} janvier 2002 le transfert par l'association sans but lucratif AGEDESSE, avec siège social à Luxembourg, 24, boulevard Joseph II, de l'activité exercée par celle-ci à l'Ecole Privée Marie-Conso-latrice, 101, route de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, notamment:

- les contrats de travail des membres du personnel engagés par l'association sans but lucratif AGEDESSE qui sont repris aux mêmes conditions de rémunération et d'ancienneté;
- tous les éléments de l'actif et du passif relatifs aux activités transférées;
- les droits, obligations et engagements qui ne figurent pas au bilan de l'association sans but lucratif AGEDESSE et relatifs aux activités transférées.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour l'A.s.b.l. MARIE

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58301/259/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

WEYER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.424.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le conseil d'administration décide de convertir le capital social en EUR 247.893,52 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de EUR 2.106,48 pour le porter de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- par incorporation des résultats reportés à due concurrence, et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 25,- chacune. Le capital est désormais fixé à EUR 250.000,- représenté par 10.000 actions de valeur nominale EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour WEYER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58309/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

ZIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.013.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2002, le Conseil d'Administration de la société ZIP HOLDING S.A. a décidé de réduire la prime d'émission. La réduction totale de la prime d'émission s'élève à 28.000.000,- Couronnes Islandaises. L'actuelle prime d'émission s'élève à ISK 26.000.000,- Couronnes Islandaises.

The Meeting of Board of Directors of ZIP HOLDING S.A. have decided on the July 1, 2002 to decrease the share premium of the company by twenty-eight million Icelandic Krona (ISK 28,000,000.-) i.e. down to a total share premium of forty-three million nine hundred sixty thousand (ISK 26,000,000.-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour ZIP HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58316/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF AGEDESSE, ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ECOLES DES SOEURS DE SAINTE ELISABETH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

Constituée par acte sous seing privé en date du 8 avril 1982.

Statuts publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 154 du 9 juillet 1982.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'association sans but lucratif AGEDESSE, en date du 12 décembre 2001

1. Transfert des activités

L'assemblée générale décide de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- son activité exercée à l'Ecole Privée Marie-Consolatrice (101, route de Luxembourg, L-4224 Esch-sur-Alzette) à l'association sans but lucratif MARIE, avec siège social à Luxembourg, 24, boulevard Joseph II,
 - son activité exercée à l'Internat Privé Sainte-Elisabeth (7, rue de Binsfeld, L-9912 Troisvierges) à l'association sans but lucratif ANNE, avec siège social à Luxembourg, 24, boulevard Joseph II,
- notamment:
- les contrats de travail des membres du personnel engagés par l'association sans but lucratif AGEDESSE qui sont à reprendre aux mêmes conditions de rémunération et d'ancienneté;
 - tous les éléments de l'actif et du passif relatifs aux activités transférées;
 - les droits, obligations et engagements qui ne figurent pas au bilan de l'association sans but lucratif AGEDESSE et relatifs aux activités transférées.

2. Dissolution et mise en liquidation de l'association

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de l'association à compter du 1^{er} janvier 2002.

3. Nomination d'un liquidateur

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

4. Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur peut intenter et soutenir toutes actions pour l'association, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, transiger ou compromettre sur toutes contestations.

5. Rémunérations du liquidateur

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages en la matière.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour l'A.s.b.l. AGEDESSE

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58303/259/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

SOLSTICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.476.

Lors de sa réunion du 29 mars 2002, le Conseil d'Administration de la société SOLSTICE HOLDING S.A. a décidé de réduire la prime d'émission. La réduction totale de la prime d'émission s'élève à 36.650.000,- Couronnes Islandaises. L'actuelle prime d'émission s'élève à 45.360.000,- Couronnes Islandaises.

The meeting of the board of directors of the company SOLSTICE HOLDING on 29th March 2002 resolved to decrease the share premium of the company by thirty-six million six hundred fifty thousand Icelandic Krona (ISK 36,650,000.-) i.e. down to a total share premium of forty-five million three hundred sixty thousand Icelandic Krona (ISK 45,360,000.-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour SOLSTICE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58318/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF ELISABETH, ASSOCIATION POUR LA GESTION DES FOYERS ET INTERNATS DES SOEURS DE SAINTE ELISABETH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

Constituée par acte du notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, le 8 février 1982.

Statuts publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 17 mai 1982.

Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 1996.

Modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 8 février 1997.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'association sans but lucratif ELISABETH, en date du 10 décembre 2001

1. Transfert des activités

L'assemblée générale décide de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2002:

a) son activité exercée à l'Institut Saint-Joseph (2, rue Wecker, L-6832 Betzdorf) à l'association sans but lucratif YO-LANDE (anc. REIMECHER HEEM, A.s.b.l.), avec siège social à Luxembourg, 24, boulevard Joseph II,

b) ses activités exercées:

- au Kannerland-Centre d'Accueil (59A, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg),

- au Kannerland-Foyer du Jour (59A, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg),

- au Foyer Sainte-Elisabeth (18, rue des Franciscains, L-4125 Esch-sur-Alzette),

à l'association sans but lucratif ANNE, avec siège social à Luxembourg, 24, boulevard Joseph II,

notamment:

- les contrats de travail des membres du personnel engagés par l'association sans but lucratif ELISABETH qui sont à reprendre aux mêmes conditions de rémunération et d'ancienneté;

- tous les éléments de l'actif et du passif relatifs aux activités transférées;

- les droits, obligations et engagements qui ne figurent pas au bilan de l'association sans but lucratif ELISABETH et relatifs aux activités transférées.

2. Dissolution et mise en liquidation de l'association

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de l'association avec effet au 1^{er} janvier 2002. Les biens seront affectés aux différentes associations sans but lucratif conformément aux statuts.

3. Nomination d'un liquidateur

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

4. Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur peut intenter et soutenir toutes actions pour l'association, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, transiger ou compromettre sur toutes contestations.

5. Rémunérations du liquidateur

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages en la matière.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour l'A.s.b.l. ELISABETH

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58304/259/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

VALTOBAC LIMITED, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 7.165.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Juli 2002

Der Sitz der Gesellschaft wird an folgende Adresse verlegt: 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

VALTOBAC LIMITED, Société Anonyme

Ein Verwaltungsratsmitglied

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58310/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FONDATION LËTZEBUERGER KANNERDUERF, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue Hermann Gmeiner.

Constituée par acte du notaire Frank Baden, alors de résidence à Mersch, le 29 mars 1973. Approuvé par Arrêté Grand-Ducal du 26 avril 1973.

Statuts publiés au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 116 du 9 juillet 1973.

Statuts modifiés par résolution du Conseil d'Administration du 8 juin 2000, modification publiée au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, numéro 893 du 15 décembre 2000.

COMPTES DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2001

<i>DEBIT</i>	<i>LUF</i>	<i>CREDIT</i>	<i>LUF</i>
Frais de personnel	75.646.345	Contributions des organismes publics et participations diverses	79.199.492
Frais de fonctionnement	13.944.051	Recettes ordinaires	2.788.265
Frais généraux divers	6.615.906	Recettes extraordinaires	32.789.863
Amortissements de l'exercice	4.560.043	Produit s/cession d'éléments d'actifs cédés	230.000
Résultat de l'exercice	14.241.275		
	<u>115.007.620</u>		<u>115.007.620</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

<i>ACTIF</i>	<i>LUF</i>	<i>PASSIF</i>	<i>LUF</i>
Immobilisations	96.976.805	Avoir social	125.248.928
Transformations en cours	1.981.383	Autres provisions pour charges	550.000
Débiteurs divers	14.779.557	Provision: loyers d'épargne logement	1.225.984
Avances sur charges à payer	176.206	Droit d'habitation Maison Busch	727.360
		Rente viagère sur acquisition app. 3, rue Heldenstein	1.278.411
Avances charges sociales	2.168.180	Créditeurs à régulariser	7.841.151
Disponible	40.022.402	Fournisseurs - Factures non payées	2.009.879
Loyers d'épargne logement	1.225.984	Cotisation sociale restant à facturer par le centre commun de la sécurité sociale	52.736
		Créance sur cession de terrain	4.154.793
		Résultat de l'exercice	14.241.275
	<u>157.330.517</u>		<u>157.330.517</u>

BUDGET 2002

(40,3399)

Budget 2002 en LUF Budget 2002 en EUR

RECETTES

Recettes provenant des organismes publics et participations diverses:

Part. du Ministère de la Famille	68.360.146	1.694.604
Part. du Ministère de la Famille, hors Convention	200.000	4.958
Part. du Ministère de la Famille, agrandissement et rénovation des maisons du VESOS	57.000.000	1.412.993
Domicile de secours	10.000.000	247.894
Allocations familiales	5.300.000	131.384
Allocations par A.V.I.	1.300.000	32.226
Allocations F.N.S.	750.000	18.592
Participations des tuteurs et des jeunes	310.000	7.685
Participations des jeunes en préformation professionnelle	36.000	892
Participation salaire aide-familiale, maison 9	90.000	2.231

Recettes ordinaires:

Recettes action cartes de vœux	1.500.000	37.184
Intérêts bancaires	2.000.000	49.579
Loyers divers	200.000	4.958

Recettes extraordinaires:

Dons divers	17.000.000	421.419
Produit s/cession d'éléments d'actifs cédés	0	0
Part de l'A.s.b.l. aux frais administratifs	5.000	124
Profit exceptionnel	1.250.000	30.987
Recettes diverses	200.000	4.958
Diminution du droit d'habitation Maison Busch	28.500	706
	<u>165.529.646</u>	<u>4.103.373</u>

DEPENSES

Agrandissement et rénovation des maisons du VESOS.	57.000.000	1.412.993
Frais de personnel.	80.000.000	1.983.148
Frais de fonctionnement.	14.500.000	359.446
Frais action cartes de voeux.	900.000	22.310
Frais bulletins et publicité.	1.500.000	37.184
Frais généraux divers	4.300.000	106.594
Amortissements	4.600.000	114.031
	<u>162.800.000</u>	<u>4.035.707</u>
Résultat de l'exercice	<u>2.729.646</u>	<u>67.666</u>
	<u>165.529.646</u>	<u>4.103.373</u>

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Pour le Conseil d'Administration**Par mandat*

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58305/259/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

LA ONE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.693.*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 mai 2001*

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le conseil d'administration décide de convertir le capital social en EUR 169.807,06 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Il est décidé de diminuer le capital social de EUR 15.682,06 pour le porter de EUR 169.807,06 à EUR 154.125,- par absorption des pertes reportées, et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 1,80 chacune. Le capital sera dès lors de EUR 154.125,- représenté par 85.625 actions de valeur nominale EUR 1,80 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour LA ONE S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58313/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FORTUNE MAGIQUE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.127.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(58333/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FONDATION MARCEL SCHMIT - EUGENIE JUNGERS - YVONNE PICARD,**Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

Constituée par acte du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 29 mai 2000.

Statuts publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 3 mai 2001.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

<i>ACTIF</i>	<i>LUF</i>	<i>PASSIF</i>	<i>LUF</i>
Disponible	7.751.457	Avoir social	7.442.400
		Résultat de l'exercice 2001	309.057
	<u>7.751.457</u>		<u>7.751.457</u>

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2001

<i>DEBIT</i>	<i>LUF</i>	<i>CREDIT</i>	<i>LUF</i>
Frais financiers	625	Intérêts bancaires	318.012
Frais administratifs	8.330		
Résultat de l'exercice 2001	309.057		
	<u>318.012</u>		<u>318.012</u>

BUDGET 2002**RECETTES**

Intérêts bancaires 7.436,81

DEPENSES

Participation aux frais de formation de jeunes dans les ateliers d'insertion professionnelle de la FONDATION LÉTZEBUERGER KANNERDUERF	12.394,68
Frais financiers	24,79
	<u>12.419,47</u>
Résultat de l'exercice	- 4.982,66

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

*Pour le Conseil d'Administration**Par mandat*

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58306/259/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

KKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.673.

Lors de sa réunion du 29 mars 2002 le Conseil d'Administration de la société KKA HOLDING S.A. a décidé de réduire la prime d'émission. La réduction totale de la prime d'émission s'élève à ISK 7.000.000,- Couronnes Islandaises. L'actuelle prime d'émission s'élève à ISK 22.200.000,- Couronnes Islandaises.

On the 29th March 2002 the directors of the company KKA HOLDING S.A. decided to decrease the share premium of the company by seven million Icelandic Krona (ISK 7,000,000.-) i.e. down to a total share premium of twenty-two million two hundred thousand Icelandic Krona (ISK 22,200,000.-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour KKA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58319/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

BERRAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.656.

Lors de sa réunion du 1^{er} mai 2002 le Conseil d'Administration de la société BERRAK HOLDING S.A. a décidé de réduire la prime d'émission. La réduction totale de la prime d'émission s'élève à 10.000.000,- Couronnes Islandaises. L'actuelle prime d'émission s'élève à 17.200.000,- Couronnes Islandaises.

The meeting of the board of directors of the company BERRAK HOLDING S.A. has decided on the 1st of May 2002 to decrease the share premium of the company by ten million Icelandic Krona (ISK 10,000,000.-) i.e. down to a total share premium of seventeen million two hundred thousand ISK (17,200,000.-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mai 2002.

Pour BERRAK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58317/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

BERRAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.656.

L'assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 juin 2002 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERRAK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58323/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LTD S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 7.586.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Juli 2002

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft an nachfolgende Adresse zu verlegen:
5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LTD S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58314/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

BLANC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 76.364.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(58338/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

CONFOLD S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

H. R. Luxemburg B 42.800.

Im Jahre zweitausend und zwei den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

Die Aktionäre der Aktiengesellschaft CONFOLD S.A. mit Sitz in Luxemburg, zusammengetreten;

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den Notar Tom Metzler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg, am 14. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C im Jahre 1993, Seite 8947;

und umgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Paul Hencks, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 11. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C von 1999, Seite 47207;

und eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 42.800;

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Catherine Raths, Hausfrau wohnhaft in Kayl.

Derselbe ernennt zum Schriftführer, Herrn Ricky Tonizzo, in Crauthem wohnend;

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Carlo Raths, indépendant, wohnhaft in Kayl.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht, dass die eintausendzweihundertfünfzig Aktien (1.250) mit einem Nennwert von je tausend Luxemburger Franken (1.000,-) welche das gesamte Stammkapital von einer Million zweihundertfünftausend Luxemburger Franken (1.250.000,-) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren sich ohne vorheirge Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt;

- Umwandlung des Gesellschaftskapitals von LUF 1.250,- in Euro 30.986,69 und

- Streichung des Nominalwertes der Aktien;

- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31), um dasselbe von dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,-) zu bringen, ohne Herausgabe von neuen Aktien;

- Entsprechende Änderung des ersten Absatzes des Artikels 5.- der Statuten;

Transformation de la société en société à responsabilité limitée;

Maintien du capital social à son montant actuel;

Modifications diverses à apporter aux statuts actuels, et approbation du nouveau texte des statuts;

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Luxembourg, nach L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt zu verlegen;

Somit erhält der erste Absatz des Artikels 2.- der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Kayl.»*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,-) in dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF=1 Euro.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,-) zu bringen, ohne Herausgabe von neuen Aktien.

Desweiteren beschliesst die Generalversammlung den Nominalwert der Aktien zu annullieren.

Der Betrag von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31) wurde ohne neue Einlagen und ohne Schaffung von neuen Aktien durch die Inkorporation ins Kapital durch eine Summe welche aus den freien Reserven der Gesellschaft abgehoben wird, um ins Kapital integriert zu werden, welches hervorgeht aus einer Bilanz datiert vom 31. Dezember 2000, welche Bilanz, nach gehöriger ne varietur Paraphierung gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen verbleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Vierter Beschluss

Gemäss vorhergehenden Beschlüssen, erhält der erste Absatz des Artikels 6.- der Statuten folgenden Wortlaut:

Art. 6. Erster Absatz. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,-) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig Aktien (1.250) ohne Nominalwert.»

Fünfter Beschluss

L'assemblée générale, faisant usage de la faculté qui lui est accordée par l'article 3 de la loi du 10 août 1915, modifiée par des lois subséquentes décide la transformation, à compter de ce jour, de la société anonyme CONFOLD S.A. en société à responsabilité limitée soumise aux dispositions de ladite loi.

Sechster Beschluss

L'assemblée générale reconnaît que le bilan de la société est établi à la date du 27 mars 2002 (ex. 2000) dont une copie en annexe.

L'assemblée décide de maintenir le capital social à son montant actuel. Le capital social, fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est divisé en cent parts sociales (100) de trois cent dix Euros (EUR 310,-) qui se trouve appartenir, à savoir:

- Monsieur Carlo Raths, commerçant, demeurant à Kayl.	90
- Mame Ketty Raths-Wallendorf	10

Qu'en conséquence de la présente transformation, les titres des actions de la société seront remis par les actionnaires au siège de la société, où ils seront annulées, moyennant l'imposition sur ces titres, ainsi que sur les coupons et la souche d'une estampille portant le mot «annulé» et moyennant l'oblitération des signatures apposées sur les titres.

Siebter und letzter Beschluss

L'assemblée générale modifie et remplace les statuts de la société transformée par un nouveau texte ci-après qui régira la société à compter de ce jour.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CONFOLD, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation, l'intermédiaire et la vente de Confold - Container et aures objets commerciaux, ainsi que l'exécution de services d'intermédiaire, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Carlo Raths.	90 parts
Madame Ketty Raths-Wallendorf	10 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à Kayl, 30, rue de la Forêt;

- Est nommé gérant Monsieur Carlo Raths, prèdit.

La société est engagée par la seule signature de Monsieur Carlo Raths.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundertvierzig Euros (EUR 1.240,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettembourg, in der Amtsstube; Datum wie Eingangs erwähnt;

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Raths, R. Tonizzo, C. Raths, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2002, vol. 869, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 juillet 2002

C. Doerner.

(58459/209/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

CONFOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

R. C. Luxembourg B 42.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(58460/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

NOVATEUR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 66.644.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 62, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58444/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

NOVATEUR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 66.644.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à la date statutaire le 17 mai 2002

3. L'Assemblée constate que plus de 50% du capital social de la société est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001.

Les mandats d'Administrateur et de Commissaire aux Comptes viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58445/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

**DRS CONSULTING & SERVICES S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. LIGNA CON S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
H. R. Luxembourg B 74.810.

Im Jahre zweitausendundzwei, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LIGNA CON S.A. mit Sitz in L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den handelnden Notar am 9. März 2000 und veröffentlicht im Mémorial C im Jahre 2000, Seite 22728;

und eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 74.810;

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Ricky Tonizzo, Privatangestellter, zu Crauthem wohnend;

Derselbe ernennt zum Schriftführer José Raya, zu Berchem wohnend;

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Kristian Groke, expert-comptable, wohnhaft in Bous;

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht dass die eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche das gesamte Stammkapital von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Umbenennung der Gesellschaft in DRS CONSULTING & SERVICES S.A.

2) Umänderung des Artikels 1 der Statuten.

3) Umänderung des ersten und zweiten Absatzes des Artikels 4 der Statuten betreffend den Gesellschaftszweck.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft umzubenennen in DRS CONSULTING & SERVICES S.A., und somit erhält der Artikel 1 der Statuten folgenden Wortlaut.

«**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet unter der Bezeichnung DRS CONSULTING & SERVICES S.A.»

Zweiter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck der Gesellschaft umzuändern, und dem ersten und vierten Absatz des Artikels 4 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben.

«**Art. 4. Erster Absatz.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung von Unternehmen sowie Körperschaften öffentlichen oder privaten Rechts, die Erstellung von Gutachten, Studien und Konzeptionen, die Planung von Anlagen und Einrichtungen, das Genehmigungsmanagement und die Überwachung der Ausführung im Sinne eines Projektmanagements sowie die Forschung und Entwicklung auf allen technischen und betrieblichen Gebieten, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Zweck der Gesellschaft in Verbindungen stehen oder denselben fördern können.»

«**Art. 4. Viertes Absatz.** Die Gesellschaft kann gleichfalls den Handel sowie den Im- und Export von Waren und Gütern aller Art ausüben.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf siebenhundertvierzig Euro (EUR 740,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettemburg in der Amtsstube des handelnden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Tonizzo, J. Raya, K. Groke, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2002, vol. 869, fol. 60, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettemburg, le 17 juillet 2002.

C. Doerner.

(58461/209/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

DRS CONSULTING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 74.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(58462/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE NEW SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 80.372.

L'an deux mille deux, le onze juillet.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE NEW SOUTH S.A., R. C. B numéro 80.372, avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur José Manuel Dos Santos Martins, ouvrier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Giacometti, employé, demeurant 10, rue de l'Avenir, L-3895 Foetz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ersilia Benedetti, ménagère, demeurant à Torre di Calzolari Gubbio (I).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Acceptation de la démission de l'administrateur-délégué et décharge.
- Nomination du nouvel administrateur-délégué.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

- Acceptation de la démission de l'administrateur-délégué, Monsieur Bravo Valdivia, ouvrier, demeurant 92, rue de Metz, F-57630 Fontoy.

Deuxième résolution

- Nomination d'un nouvel administrateur-délégué, Madame Ersilia Benedetti, ménagère, demeurant à Torre di Calzolari Gubbio (I).

- Décharge est donnée à l'ancien administrateur Monsieur Bravo Valdivia, demeurant à F-57630 Fontoy.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont procès-verbal, passé à Foetz, les jour, moi et an qu'en tête des présentes.

J.-M. Dos Santos Martins / T. Giacometti / E. Benedetti

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2002, vol. 324, fol. 69, case 2/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Liste de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 11 juillet 2002 au siège social de la société

<i>Actionnaires</i>	<i>Actions</i>
Ersilia Benedetti	99
José-Manuel Dos Santos Martins	1
Total:	<u>100</u>

Signatures.

Le Bureau

J.-M. Dos Santos Martins / T. Giacometti / E. Benedetti

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2002, vol. 324, fol. 69, case 2/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(58339/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

LEXIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. MARELLI GIOVANNI, S.r.l., avec siège social à Castiglione d'Adda (LO), Italie, Via Cavour, n° 50, ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 16 juillet 2002,
2. Monsieur John Seil, préqualifié, agissant en son nom personnel,
3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEXIN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juillet 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant toutefois aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois d'avril à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 500 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. MARELLI GIOVANNI, S. r.l., prédésignée.	498	49.800
2. Monsieur John Seil, prénommé	1	100
3. Monsieur Thierry Fleming, prénommé	1	100
Totaux	500	50.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
 2. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen,
 3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.
- Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, T. Fleming, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juillet 2002, vol. 422, fol. 19, case 5. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(58468/242/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

LA BIJOUTERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue J.P. Sauvage.

R. C. Luxembourg B 78.033.

L'an deux mille deux, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA BIJOUTERIE S.A. avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial C Numéro 192 du 14 mars 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.033.

L'assemblée est présidée par Madame Urszula Pollok, licenciée en économie, demeurant à L-5495 Wintrange, 3, Am Pesch,

et qui désigne comme secrétaire Madame Marianne Jaminon, employée privée, demeurant à D-Echternacherbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Harpes, retraité, demeurant à L-5495 Wintrange, 3, Am Pesch.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg et fixation de la nouvelle adresse.

2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg.

La nouvelle adresse sera établie à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er}, alinéa deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont estimés à environ sept cent cinquante Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: U. Pollock, M. Harpes, M. Jaminon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2002, vol. 353, fol. 98, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 2002.

H. Beck.

(58466/201/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

LA BIJOUTERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue J.P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 78.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 2002.

H. Beck.

(58467/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

CHALLENGE EUROPE, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

STATUTS

1. Dénomination et siège

Art. 1.1. Une Association sans but lucratif - selon la loi du 21 avril 1928, et les modifications du 22 février 1984, et du 4 mars 1994.

Elle a pour siège: BP 1535, L-1015 Luxembourg

2. Objets

Art. 2.1. L'association sans but lucratif dite CHALLENGE EUROPE fondée en 2002, a pour objet:

- assurer le financement, organisation et livraison des projets mentionnés ci-dessous (par l'association même ou par les sous-traitants),
- rechercher des sponsors (fournisseur de l'argent ou de matériel ou de l'expertise),
- supporter les efforts de publicité des sponsors au maximum (par l'association même ou par les sous-traitants), pour assurer leur coopération longue terme

pour les projets suivants:

- pour un but académique, artistique, sportif (par exemple: compétition; examen; formation; aides techniques, morales ou matérielles)

pour des personnes suivantes:

- pour les jeunes personnes qui sont titulaire d'un pays de l'Union Européenne.

Sa durée est illimitée.

Art. 2.2. Les moyens d'actions de l'association sont la tenue d'assemblées périodiques, la parution d'un bulletin, les séances d'entraînement, les conférences et, en général tous exercices et toutes initiatives propres à la formations physique et mentale de la jeunesse.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou religieux.

3. Ressources annuelles de l'association

Art. 3.1. Les ressources annuelles de l'Association comprennent:

- Le revenu de ses biens
- La part qui lui revient sur les cotisations et souscriptions de ses membres
- Le produit de manifestations
- Les subventions de l'Etat, des Collectivités territoriales, et des Etablissements Publics, et des organisations liées internationales
- Les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente
- Le produit des rétributions perçues pour services rendus

4. Membres et cotisations

Art. 4.1. L'Association se compose de membres actifs, de membres d'honneur, de membres honoraires.

Pour être membre il faut être à jour de sa cotisation annuelle.

Le taux de cotisation est fixé par l'assemblée générale.

A partir de la date d'enregistrement de CHALLENGE EUROPE, la cotisation annuelle est

10, - (adultes)

5, - (étudiants - plein temps)

Art. 4.2. Chaque personne, entreprise, ou organisation qui fait un virement supérieur à cette somme pour un projet soit spécifié soit pas spécifié, sera considéré comme membre pour l'année en question.

Art. 4.3. Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité de Direction aux personnes physiques ou morales qui ont rendu des services à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu de faire partie de l'association sans être tenues de payer la cotisation annuelle.

Art. 4.4. La qualité de membre se perd:

- par la démission
- par la cessation d'affiliation à CHALLENGE EUROPE
- par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave par le Comité de Direction, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'assemblée générale.

5. Affiliations

Art. 5.1. L'association peut chercher d'être affiliée aux diverses fédérations et associations, (académiques, artistiques, sportives), et régissant les activités qu'elle pratique.

6. Administration et fonctionnement (Comité)

Art. 6.1. Le Comité de Direction de l'association (minimum 3 personnes) est composé d'un Président, (des Vice-Présidents), un secrétaire, un trésorier élus au scrutin secret pour un an par l'assemblée générale des électeurs prévus à l'alinéa suivant;

Est électeur tout membre pratiquant, âgé de dix-huit ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois, et à jour de ses cotisations. Le vote par procuration est autorisé, mais le vote par correspondance n'est pas admis.

Est éligible au Comité de Direction toutes personnes de dix-huit ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur -

- les personnes condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques des compétitions,
- les personnes à l'encontre des actes, où preuves, même suspicions, constituant une infraction à l'esprit 'support jeunesse'.

Dès l'élection du Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit le Président de l'Association.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

Le Président de l'Association préside les assemblées générales, le Comité Directeur. Il ordonnance les dépenses. Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Toutefois, la représentation de l'Association en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions du Président sont exercées provisoirement par un membre du Comité Directeur, élu au scrutin secret, par le Comité Directeur.

Dès sa première réunion suivant la vacance et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 6.2. Le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers du Comité est nécessaire pour la validité de ses délibérations. Tous membres du Comité qui aura, sans excuse acceptée par celui-ci, manqué à trois séances consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu des procès-verbaux des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont transcrits, sans blancs ni ratures, sur un registre tenu à cet effet.

Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Le Comité Directeur vérifie les justifications présentées à l'appui des demandes de remboursement des frais.

Il statue sur ces demandes hors de la présence des intéressés.

7. Administration et fonctionnement (Assemblée Générale)

Art. 7.1. L'assemblée générale est convoquée par le Président de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an à la date et au lieu fixé par le Comité Directeur: en outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le comité directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant le tiers des voix.

L'assemblée générale fixe le taux de remboursement des frais de déplacement, de mission ou de représentation effectuée par les membres du Comité de Direction dans l'exercice de leur activité.

Les personnes rétribuées par l'association peuvent être admises à assister, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale et du Comité de Direction.

L'assemblée générale de l'association comprend tous les membres prévus au premier alinéa de l'article 6.1, à jour de leurs cotisations et âgés de dix-huit ans au moins au jour de l'assemblée.

Son ordre du jour est réglé par le Comité de Direction.

L'assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de l'Association.

Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du comité directeur et sur la situation morale et financière de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant. L'assemblée générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges, et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans. Elle décide seule des emprunts.

Son bureau est celui du Comité.

Elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Comité de Direction et à la situation morale et financière de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle pourvoit au renouvellement des membres du Comité de Direction dans les conditions fixées à l'Article 6.1.

Elle se prononce, sous réserve des approbations nécessaires, sur les modifications aux statuts.

Elle nomme les représentants de l'association à l'assemblée générale des comités régionaux, et éventuellement à celles des fédérations auxquelles l'association est affiliée.

Pour toutes les délibérations autres que les élections au Comité de Direction, le vote par procuration et le vote par correspondance sont autorisés.

Art. 7.2. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et éventuellement représentés à l'assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'article 7.1 est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième assemblée, à six jours au moins d'intervalle, qui délibère, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 7.3. Les dépenses sont ordonnancées par le président.

L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président ou, à défaut, par tout autre membre du Comité de Direction spécialement habilité à cet effet par le Comité.

Art. 7.4. Les résolutions de l'assemblée générale seraient signées par le Président et communiquées à tous les membres de CHALLENGE EUROPE par e-mail ou par poste.

Le bilan financier, présenté par le Trésorier à l'assemblée générale, sera contrôlé et signé par un auditeur, nommé au jour d'enregistrement de CHALLENGE EUROPE:

Citadel SA
BP 1535
L-1015 Luxembourg

8. Modifications des statuts

Art. 8.1. Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité de Direction, ou du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, et éventuellement représentés à l'assemblée.

9. Dissolution

Art. 9.1. L'assemblée générale appelé à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet doit comprendre plus de la moitié des membres visés au premier alinéa de l'article 7.2.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, mais six jours au moins d'intervalle; elle peut alors délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'à la majorité absolue des voix des membres présents et éventuellement représentés à l'assemblée.

Art. 9.2. En cas de dissolution, par quelque morte que ce soit, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net, conformément à la loi, à une ou plusieurs associations. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

10. Formalités administratives et règlement intérieur

Art. 10.1. Le Président doit effectuer à la Préfecture, sur publication dans le mois de sa date au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, les déclarations prévues à l'article 9 du décret du 21 avril 1928 portant règlement d'administration publique concernant notamment;

- Les modifications apportées aux statuts;
- Le changement de titre de l'association;
- Le transfert de siège social;
- Les changements survenus au sein du Comité de Direction et de son Bureau.

Art. 10.2. Les règlements intérieurs sont préparés par le Comité de Direction et adoptés par l'assemblée générale.

Art. 10.3. Les statuts et les règlements intérieurs ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées doivent être communiquées au notaire responsable dans le mois qui suit leur adoption en assemblée générale.

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale tenue à Walferdange le 28 juillet 2002 sous la présidence de M. Chapman.

Pour le Comité de Direction de l'association:

Chapman David, professeur, 19, Grande-rue, F-55300 Loupmont

Président

Bush Duncan, écrivain, 15, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, Luxembourg

Vice-Président

Chapman Beate, secrétaire, 19, Grande-rue, F-55300 Loupmont, France

Trésorier/Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

ROCCA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Achille Voltolina, homme d'affaires, demeurant à Settat, Zone Industrielle, Cristalstrass, Maroc, ici représenté par Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 10 juillet 2002.

2.- Monsieur Francesco Voltolina, homme d'affaires, demeurant à Settat, Zone Industrielle, Cristalstrass, Maroc, ici représenté par Monsieur Jean Wagener, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 10 juillet 2002. Les prédites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding, sous la dénomination de ROCCA INVESTMENTS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2. Administration - Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le quinze du mois de juin à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4. Exercice social - Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2003.

Souscription et Paiement

Les statuts étant ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Achille Voltolina, prénommé, douze mille cinq cents actions	12.500
2.- Monsieur Francesco Voltolina, prénommé, douze mille cinq cents actions	12.500
Total: vingt-cinq mille actions	25.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de quatre mille cent cinquante Euros (EUR 4.150,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Madame Paule Kettenmeyer, avocat, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Monsieur Alain Rukavina, avocat, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Van Schingen, expert-comptable, demeurant à 459, avenue Reine Astrid, B-1950 Kraainem.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juillet 2002, vol. 422, fol. 8, case 7. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(58469/242/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

ELEC CAPITAL, Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-second day of July.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) HSBC PRIVATE EQUITY LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, with its registered office located at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3BJ,

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg;

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on July 19, 2002.

2) Mr Mathieu Guillemin, Investment banker, residing at 20, rue des Capucines, 75002 Paris, France,

represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris (France) on July 19, 2002.

The above mentioned proxies, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a company which the prenamed parties declared organized among themselves:

Chapter I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of ELEC CAPITAL.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital - Shares

Art. 5. Subscribed capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Board of directors - Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one Director or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor(s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as

auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of March of each year, at 1.00 p. m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Article 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital (in Euro)	Amount paid in (in Euro)
1) HSBC PRIVATE EQUITY LIMITED, prementioned	15,499	30,998	30,998
2) Mr Mathieu Guillemin, prenamed	1	2	2.
Total	15,500	31,000	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2002.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2003.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1.- Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period of six years ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

a) Mr Nigel Hammond, Investment banker, residing at Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB (United Kingdom);

b) Mr Mathieu Guillemin, Investment banker, residing at 20 rue des Capucines, 75002 Paris (France);

c) Mr Denis Leroy, Investment banker, residing at 28 avenue Foch, 92250 La Garenne-Colombes, France.

2.- Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2003:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, Luxembourg.

3.- Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

4.- The registered office shall be set at:

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) HSBC PRIVATE EQUITY LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3BJ (Royaume Uni);

représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 19 juillet 2002;

2) Monsieur Mathieu Guillemin, banquier d'investissements, demeurant à 20, rue des Capucines, 75002 Paris (France), représenté par Monsieur Jean-Paul Spang, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 19 juillet 2002.

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ELEC CAPITAL.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social

La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (2,- EUR).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Des actions peuvent être détenues en trust par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III. Conseil d'Administration - Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un Administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblée générale des Actionnaires**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quinze mars de chaque année, à 13.00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, vote

Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra le lieu et la date l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Administrateurs.

Chapitre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit (en Euro)	Libération (en Euro)
1) HSBC PRIVATE EQUITY LIMITED, prédésignée.....	15.499	30.998	30.998
2) M. Mathieu Guillemin, prénommé.....	1	2	2.
Total.....	15.500	31.000	31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

a) Monsieur Nigel Hammond, banquier d'investissements, demeurant à Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB (Royaume-Uni);

b) Monsieur Mathieu Guillemin, banquier d'investissements, demeurant 20 rue des Capucines, 75002 Paris (France);

c) Monsieur Denis Leroy, banquier d'investissements, demeurant 28 avenue Foch, 92250 La Garenne-Colombes, (France).

2.- Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, Luxembourg.

3.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

4.- Le siège social est fixé à:

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2002, vol. 869, fol. 100, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2002.

J.-J. Wagner.

(58471/239/551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

GSSG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.142.

Lors de sa réunion du 23 avril 2002, le Conseil d'Administration de la société GSSG HOLDING S.A. a décidé de réduire la prime d'émission. La réduction totale de la prime d'émission s'élève à 10.000.000,- Couronnes Islandaises. L'actuelle prime d'émission s'élève à 183.000.000,- Couronnes Islandaises.

The Board of Directors of the company GSSG HOLDING has decided to decrease the share premium of the company by ten million Icelandic Krona (ISK 10,000,000.-) i.e. down to a total share premium of one hundred eighty-three million Icelandic Krona (ISK 183,000,000.-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour GSSG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58320/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

SCI 13 ROUTE DE THIONVILLE, Société Civile Immobilière.

Capital: 49.600,- euros.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés en date du 28 mai 2001.

Il est requis l'inscription et la publication de changements au niveau de la monnaie d'expression du capital et, partant, des modifications statutaires afférentes, le tout comme suit:

«Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SCI 13 ROUTE DE THIONVILLE tenue en date du 15 juin 2002 au siège que les décisions suivantes ont été prises:

1. de convertir le capital social exprimé en francs luxembourgeois en euros, le nouveau capital de la société s'élevant alors à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (49.578,70 EUR);

2. d'augmenter le capital social tel que résultant du point précédent, d'un montant de vingt et un virgule trente euros (21,30 EUR), pour le porter à quarante-neuf mille six cents euros (49.600,- EUR), divisé en deux cents (200) parts d'intérêts de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune, par augmentation afférente du capital, les vingt et un virgule trente euros (21,30 EUR) d'augmentation se trouvant à pleine et entière disposition de la société;

3. d'adapter l'article 6 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à quarante-neuf mille six cents euros (49.600,- EUR), divisé en deux cents (200) parts d'intérêts de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.»

4. d'autoriser le Conseil d'administration de confectionner des statuts coordonnés à déposer auprès du registre de commerce concerné.»

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal et pour réquisition

D. Eischen / P. Goetzinger

Gérants

Enregistré à Mersch, le 30 juillet 2002, vol. 128, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(58347/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

VARIOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.689.

—
Lors de sa réunion du 30 juin 2002 le Conseil d'Administration de la société VARIOS HOLDING S.A. a décidé de réduire la prime d'émission. La réduction totale de la prime d'émission s'élève à 4.000.000,- Couronnes Islandaises. L'actuelle prime d'émission s'élève à ISK 102.970.000,- Couronnes Islandaises.

The Meeting of Board of Directors of VARIOS HOLDING S.A. resolved on the 30 June 2002 to decrease the share premium of the company by four million Icelandic Krona (ISK 4,000,000.-) i.e. down to a total share premium of one hundred two million nine hundred seventy Icelandic Krona (ISK 102,970,000.-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour VARIOS HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58321/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

SIG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.033.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 mai 2002 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58322/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

BES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.169.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 juin 2002 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BES HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58324/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

ELAINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.010.

—
Le bilan de dissolution au 10 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(58356/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

R.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.039.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(58331/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

R.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.039.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(58332/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

R.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.039.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 juillet 2002

Résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 10 juillet 2002, le siège social de la société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58340/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

BENEDICUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.649.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 4 juin 2002 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENEDICUM HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58325/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

CD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.197.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(58334/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

CD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.197.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 juillet 2002

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

conseil d'administration

MM. Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Luxembourg, président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58337/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUITS CERAMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 36.071.

—
EXTRAIT

1 - Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 juillet 2002 que:

- le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim

- M. Marcel Recking, directeur de société, demeurant 3, rue du Fort Rheinsheim, Luxembourg et M. Paul Muller, comptable, demeurant à Wiltz, 60, rue de la Chapelle, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de M^e René Faltz et de M. Yves Schmit, démissionnaires.

- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, a été appelée commissaire aux comptes de la société en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2002, vol. 571, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58377/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FRAMNES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.222.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 3 juin 2002 a élu comme administrateurs: M. Bjarni Juliusson, Mme Thordis Klara Bridde, résidant à Leidhomrum 20 IS-112 Reykjavik, Iceland, and WAVERTON GROUP LIMITED, et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRAMNES HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58326/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.324.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(58335/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juin 2002

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Augusto Mazzoli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Giulio Dolcetta, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Eugenio Razelli, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), administrateur;
Giuseppe Berti, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 541, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58343/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2002.
